

# Aménagement des quartiers des Musiciens et des Maréchaux de la ville de COMPIÈGNE



Dossier de création de ZAC  
Étude d'impact environnementale – Résumé non technique



## Sommaire

1	Préambule .....	5	3.6.2	Risques technologiques.....	10
2	Description du projet et de ses principales solutions de substitutions étudiées.....	5	3.7	Cadre de vie et santé publique .....	10
2.1	Description générale du projet.....	5	3.7.1	Qualité de l'air.....	10
2.2	Analyse du potentiel en énergie renouvelable.....	8	3.7.2	Nuisances sonores.....	10
3	Analyse de l'état initial de l'environnement .....	8	3.7.3	Gestion des déchets.....	10
3.1	Le site et son environnement .....	8	4	Analyse des incidences du projet sur l'environnement et des mesures mises en place pour les éviter, réduire, compenser .....	10
3.2	Milieu physique .....	8	4.1	Évolution probable de l'environnement sans la mise en place du projet.....	10
3.2.1	Climat et changement climatique .....	8	4.2	Incidences du projet en phase travaux .....	11
3.2.2	Topographie .....	8	4.2.1	Sur le milieu physique .....	11
3.2.3	Géologie.....	8	4.2.2	Sur le milieu naturel.....	11
3.2.4	Eaux superficielles et eaux souterraines .....	8	4.2.3	Sur le milieu humain .....	11
3.3	Milieu naturel .....	9	4.2.4	Transports et déplacements .....	12
3.3.1	Espaces naturels protégés.....	9	4.2.5	Paysage .....	12
3.3.2	Continuités écologiques .....	9	4.2.6	Sur la vulnérabilité du territoire aux risques naturels et technologiques .....	12
3.3.3	Habitats, faune, flore.....	9	4.2.7	Sur le cadre de vie et la santé publique .....	12
3.4	Milieu humain.....	9	4.3	Incidences du projet en phase exploitation .....	13
3.4.1	Occupation du sol.....	9	5	Modalités de suivi des mesures.....	13
3.4.2	Contexte démographique, emplois et logements.....	9	6	Analyse des effets cumulés avec d'autre projet .....	13
3.4.3	Urbanisme .....	9	7	Analyse des incidences sur les sites Natura 2000.....	13
3.4.4	Transport et déplacement.....	9			
3.5	Paysage et patrimoine .....	10			
3.5.1	Paysage.....	10			
3.5.2	Patrimoine .....	10			
3.5.3	Architecture du parc immobilier .....	10			
3.6	Vulnérabilité du territoire aux risques naturels et technologiques .....	10			
3.6.1	Risques naturels .....	10			

## Table des illustrations

---

### Illustrations

Illustration 1 : Plan de composition, secteur des Musiciens (NPNRU, 2021).....	6
Illustration 2 : Plan de composition, secteur des Maréchaux (NPNRU, 2021).....	7

### Tableau

Tableau 1 : Synthèse de l'analyse du potentiel en énergie renouvelable du projet.....	8
Tableau 2 : Évolution probable de thématiques environnementales pertinentes en l'absence de réalisation du projet	10

## 1 Préambule

---

Le présent résumé non technique synthétise sommairement le contenu de l'étude d'impact.

## 2 Description du projet et de ses principales solutions de substitutions étudiées

---

### 2.1 Description générale du projet

Suite aux différentes études menées sur les quartiers des Musiciens et des Maréchaux, un projet de rénovation urbaine a vu le jour, permettant de répondre à divers objectifs :

- **Améliorer l'accessibilité de ces quartiers et leur sécurité ;**
- **Organiser une mixité sociale ;**
- **Conforter la mixité fonctionnelle ;**
- **Offrir une qualité de vie avec des espaces publics de qualité ;**
- **Améliorer le confort des logements ;**
- **Réhabiliter de façon complète ou partielle des équipements structurants du quartier.**

La ZAC est un outil d'aménagement urbain, qui permet de mettre en œuvre un projet de renouvellement urbain, important pour les quartiers concernés. Les emprises sont acquises à l'amiable.

Plusieurs variantes d'aménagements ont été étudiées sur chacun des quartiers depuis 2018.

Les ébauches initiales prévoyaient peu de démolitions, mais ne permettaient pas une restructuration du réseau viaire sur les Musiciens, ni de réels changements de l'image de ces quartiers.

Le projet retenu est présenté ci-après..



Illustration 1 : Plan de composition, secteur des Musiciens (NPNRU, 2021)

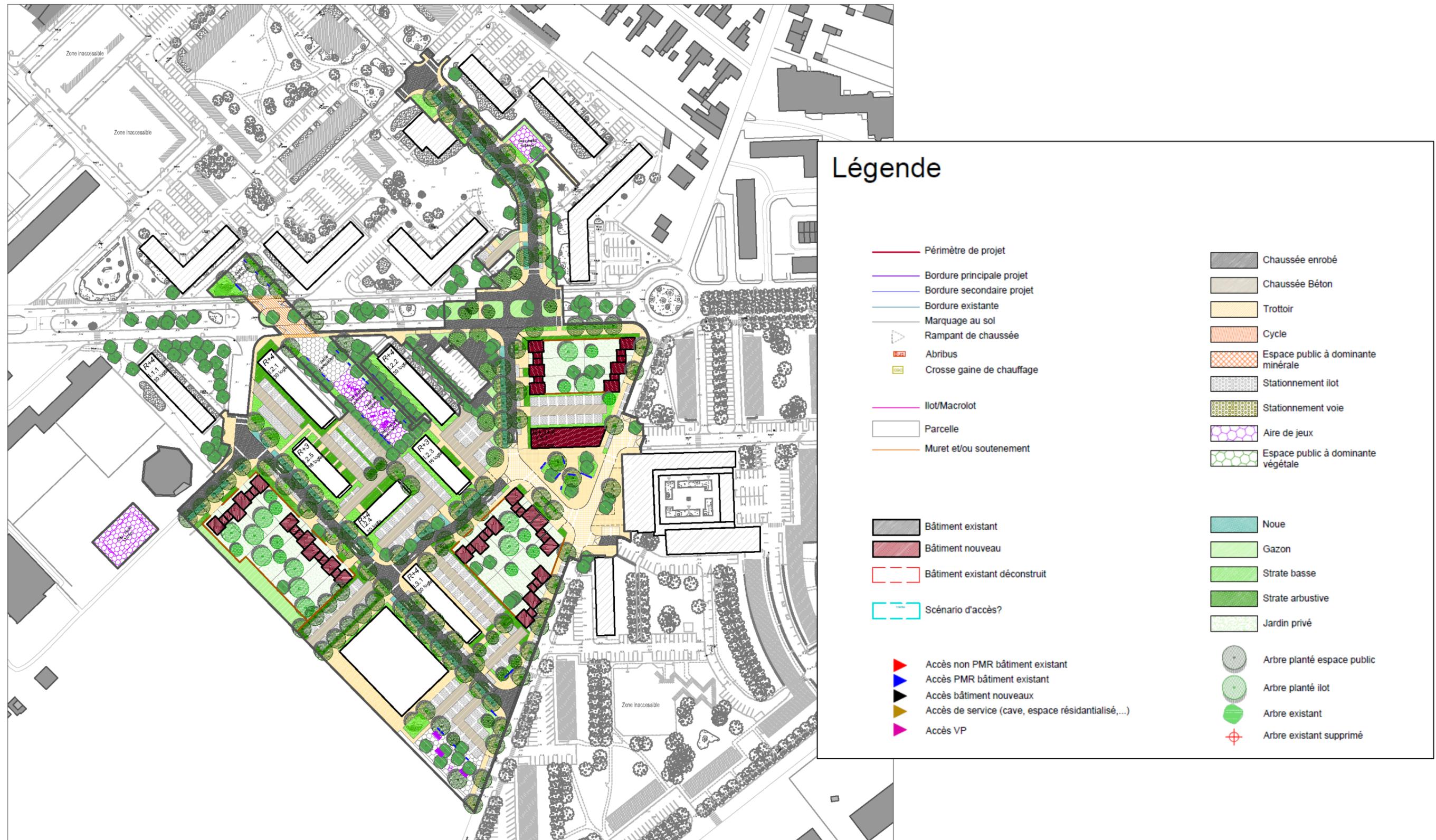


Illustration 2 : Plan de composition, secteur des Maréchaux (NPNRU, 2021)

Le projet permet de développer **une offre immobilière mixte**, via la démolition de certains logements sociaux, permettant de créer de nouveaux logements collectifs et des logements individuels.

**Le réseau viaire sera restructuré** sur les Musiciens, en supprimant les impasses et en créant des rues traversantes, accueillant différents mode de transport. La deux fois deux fois qui borde le quartier sera transformée en boulevard urbain pour atténuer l'effet de coupure urbaine.

Un nouvel arrêt de bus desservira le centre du quartier.

**L'offre globale de stationnement sera augmentée** sur les deux secteurs.

Au niveau des espaces libres, le projet souhaite conserver une **part importante d'espaces publics** et en créer de nouveaux.

**La gestion des eaux pluviales** devant être préférentiellement réalisée **via de l'infiltration**, des noues sont envisagées sur les deux secteurs du projet. Les promoteurs seront en charge de l'infiltration des eaux pluviales sur leurs parcelles.

## 2.2 Analyse du potentiel en énergie renouvelable

Le tableau ci-après synthétique l'étude de préfaisabilité des approvisionnements en ENR par solution envisagée :

**Tableau 1 : Synthèse de l'analyse du potentiel en énergie renouvelable du projet**

Filière ENR		Couverture des besoins		Gisement exploitable	Potentiel de la ressource
		Electricité	Chaleur		
Réseau de chaleur		X		Très important	RCU existant à 65% ENR
Solaire	Thermique		X	Moyen	Besoins couverts par RCU
	Photovoltaïque	X		Important	Potentiel solaire en toitures.
Géothermie	Sur nappe	X		Important	Potentiel fort
	Sur géo-structures	X		Moyen	Potentiel moyen - contrainte technique
Bois énergie	Biomasse	X		Très important	Exploité sur le RCU
Eolien	Grand		X	Inexistant	Potentiel inexistant
	Petit		X	Très limité	Potentiel limité
Méthanisation		X	X	Faible	Potentiel limité
Récupération de chaleur des EU		X		Moyen	
Hydroélectricité		X		Inexistant	Potentiel inexistant

Potentiel faible	Potentiel limité	Potentiel important
------------------	------------------	---------------------

## 3 Analyse de l'état initial de l'environnement

### 3.1 Le site et son environnement

La zone étudiée s'inscrit au sein de la ville de Compiègne, dans le département de l'Oise (60).

La ville se situe aux limites du Valois et du Soissonnais, point de jonction naturel des trois zones géographiques et culturelles que sont la Picardie, la Champagne et l'Île-de-France.

### 3.2 Milieu physique

#### 3.2.1 Climat et changement climatique

La ville de Compiègne est soumise à un climat océanique doux et humide. Le phénomène de réchauffement climatique y est observable via une augmentation très progressive des températures moyennes.

#### 3.2.2 Topographie

La zone d'étude s'inscrit dans la vallée de l'Oise. Les quartiers sont situés sur des espaces globalement plats ne représentant pas d'enjeux majeurs.

#### 3.2.3 Géologie

La zone d'étude s'inscrit sur des alluvions anciennes à l'ouest, et sur de la craie du Campanien à l'est.

Les sondages géotechniques réalisés indiquent la présence de remblais, qui reposent sur des sols argileux et calcaires. La perméabilité mesurée lors de ces sondages s'échelonne entre  $7,95 \times 10^{-7}$  à  $1,1 \times 10^{-5}$  m/s.

#### 3.2.4 Eaux superficielles et eaux souterraines

Le territoire est concerné par le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) de la Seine et des Bassins côtiers Normands, ainsi que par le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Oise Aronde. Chaque nouveau projet devra respecter les enjeux et les règles établis par ces documents. L'aire d'étude est en particulier visée par les aspects gestion des eaux pluviales, gestion de la ressource en eau et des captages et prévention du risque inondation.

L'Oise borde l'ouest de l'aire d'étude. Il s'agit d'un cours d'eau navigable, support économique, touristique et de biodiversité. L'aire d'étude ne recoupe pas le lit mineur de l'Oise.

La zone d'étude surplombe plusieurs masses d'eau souterraines, dont la masse d'eau « Alluvions de l'Oise », connectée au cours d'eau du même nom. Plusieurs captages d'eau potable sont répertoriés sur le secteur. La zone d'étude recoupe l'aire d'alimentation du captage des Hospices, sans être concernée par les zones de protection prioritaires.

### 3.3 Milieu naturel

#### 3.3.1 Espaces naturels protégés

Aucun zonage réglementaire ne recoupe la zone d'étude. Des ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et zones Natura 2000 sont situées à proximité, au niveau de la forêt de Compiègne. Les espèces remarquables de ces espaces sont inféodées principalement à des végétations de pelouses calcicoles, de boisements caducifoliés, de végétations amphibies ou aquatiques, habitats non retrouvés sur l'aire d'étude.

#### 3.3.2 Continuités écologiques

La zone d'étude s'intègre en milieu urbain en dehors de toute continuité écologique.

#### 3.3.3 Habitats, faune, flore

Concernant la flore, les habitats présentent des enjeux allant de très faibles à nuls. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'est présente sur les 2 sites d'études. La majorité des habitats présents sont artificialisés et anthropogènes. Concernant la faune, les enjeux concernant l'avifaune sont très faibles (hivernants et migrateurs) à moyens (avifaune nicheuse). Notons que d'anciens nids d'Hirondelle de fenêtre ont été observés au sein des bâtiments de la zone d'étude, mais ne semble pas avoir été occupés durant l'année 2021. Concernant l'herpétofaune, l'entomofaune et les mammifères, les enjeux varient de très faibles à faibles. Enfin, les enjeux concernant les chiroptères sont jugés moyens avec des habitats potentiellement favorables à la reproduction et au gîte.

### 3.4 Milieu humain

#### 3.4.1 Occupation du sol

Les grands quartiers d'habitations dans lesquels s'inscrit la zone d'étude sont issus des besoins en logements des années 1960. Le quartier des Musiciens est un peu plus récent (années 1970/80).

L'aire d'étude s'insère en zone urbanisée. Elle comporte uniquement des logements collectifs, sous forme de grandes barres d'immeubles et de tours. L'enjeu relatif à l'occupation du sol est notable dans ces quartiers d'habitation.

#### 3.4.2 Contexte démographique, emplois et logements

La commune de Compiègne compte plus de 40 000 habitants et une croissance démographique légèrement positive. La catégorie des 15-29 ans est majoritaire dans la population. Bien que très progressive, l'augmentation de population entraîne à terme une augmentation des besoins (emplois, logements, équipements...).

Bien desservie, la commune de Compiègne est attractive pour les entreprises et dynamique en termes d'emplois, notamment pour les employés et les professions intermédiaires. Le taux de chômage y reste cependant supérieur à la moyenne départementale.

Les logements de la commune sont essentiellement des logements collectifs, datant des années 1950-90. Les cartes thermiques laissent supposer une mauvaise isolation de certains bâtiments, notamment sur le secteur des Musiciens. De nombreux équipements se trouvent à proximité immédiate des secteurs étudiés. L'avenue Bury Saint-Edmunds constitue une barrière entre le quartier des Musiciens et le stade du Clos des Roses.

#### 3.4.3 Urbanisme

L'aire d'étude restreinte s'insère dans le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'Agglomération de la Région de Compiègne et dans le zonage UC2.1 du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) de l'ARC, correspondant aux secteurs de renouvellement urbain. Les constructions engendrant des nuisances ou des dangers pour les habitants sont interdites.

L'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) bordant le nord du quartier des Musiciens a pour but d'apaiser l'axe routier les séparant, et de lier les quartiers.

Plusieurs servitudes s'inscrivent dans l'aire d'étude. Seule la servitude de protection contre les perturbations électriques concerne directement les quartiers.

#### 3.4.4 Transport et déplacement

La commune de Compiègne est desservie par des infrastructures routières structurantes. À l'échelle des quartiers, les avenues constituent des ruptures du tissu urbain, et la trame viaire centrale est peu structurée et peu lisible.

L'aire d'étude est bien desservie par le réseau de bus TIC. Plusieurs lignes permettent de rejoindre la gare à quelques kilomètres.

Les stationnements disponibles semblent insuffisants sur le quartier des Musiciens (présence de stationnement sauvage).

Les liaisons douces des aires d'étude sont globalement peu structurées et discontinues. Les pistes cyclables sont inexistantes.

### 3.5 Paysage et patrimoine

#### 3.5.1 Paysage

L'aire d'étude élargie s'inscrit dans le grand paysage de la vallée de l'Oise, une plaine alluviale où de nombreuses activités humaines se sont installées. Les quartiers en eux-mêmes s'inscrivent en milieu urbain dense, comprenant de nombreux logements collectifs et des espaces verts discontinus.

#### 3.5.2 Patrimoine

Aucun périmètre de protection de monument histoire et aucun site protégé au titre du patrimoine ne recoupe l'aire d'étude.

La ville de Compiègne dispose d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR), qui longe l'aire d'étude des Maréchaux sans l'intercepter.

#### 3.5.3 Architecture du parc immobilier

Le parc immobilier est essentiellement constitué de barres d'immeubles plus ou moins hautes. Le quartier des Musiciens présente un bâti hétérogène d'un point de vue architectural, mais très monotone et déstructuré. Le quartier des Maréchaux présente un bâti plus homogène, mais enclavé spatialement.

### 3.6 Vulnérabilité du territoire aux risques naturels et technologiques

#### 3.6.1 Risques naturels

L'aire d'étude n'est pas concernée par le risque de mouvement de terrain.

Elle est située en dehors du périmètre réglementaire du PPRI lié à l'Oise en vigueur. Néanmoins, les cartes d'aléas modélisées dans le cadre de la révision de ce dernier identifient des secteurs concernés par le risque de crue sur le quartier des Musiciens. Des prescriptions réglementaires y sont à respecter, notamment la construction des nouveaux logements au-dessus de la côte de crue.

L'aire d'étude est également concernée par le risque inondation par remontée de nappe phréatique.

#### 3.6.2 Risques technologiques

Deux installations classées pour la protection de l'environnement sont présentes à proximité de l'aire d'étude. Soumises au régime d'autorisation, elles ne sont cependant pas classées en SEVESO; et ne sont pas inscrites dans les emprises directes des quartiers.

Malgré le fort passé industriel de la ville de Compiègne, aucun site potentiellement pollué n'a été inventorié sur les emprises de l'aire d'étude restreinte.

Le transport de matière dangereuse par voie routière, ferrée ou navigable ne concerne pas directement l'aire d'étude.

Les canalisations de gaz longent la vallée de l'Oise, mais les servitudes en découlant ne concernent pas le secteur étudié.

### 3.7 Cadre de vie et santé publique

#### 3.7.1 Qualité de l'air

Les dernières mesures de qualité de l'air à Compiègne indiquent une qualité de l'air correcte. La tendance à l'échelle du département est similaire à celle observée à l'échelle nationale, avec une baisse globale des émissions de polluants liée à la mise en œuvre de stratégies et plans d'action pour réduire les polluants dans différents secteurs d'activité.

#### 3.7.2 Nuisances sonores

L'aire d'étude n'est pas concernée par les principales nuisances sonores identifiées sur la ville de Compiègne.

#### 3.7.3 Gestion des déchets

L'organisation du transport et du traitement des déchets ménagers, ainsi que la revalorisation de matière sont assurées par un service intercommunal de valorisation des déchets, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO).

## 4 Analyse des incidences du projet sur l'environnement et des mesures mises en place pour les éviter, réduire, compenser

### 4.1 Évolution probable de l'environnement sans la mise en place du projet

Le tableau ci-après synthétise les principales évolutions attendues sur l'environnement en absence de mise en œuvre du projet.

Tableau 2 : Évolution probable de thématiques environnementales pertinentes en l'absence de réalisation du projet

<b>Changement climatique</b>	Amplification du phénomène d'îlots de chaleur urbain, avec des conséquences sur la santé, le bien être des habitants, l'attractivité des centres villes, les consommations énergétiques et la biodiversité.
<b>Population et logements</b>	Augmentation des départs des ménages vers l'extérieur de l'agglomération, vers une offre de logement plus adaptée. Vieillessement du parc de logements de la ville.

<b>Milieu naturel</b>	Pression sur les continuités écologiques et sur des espaces d'intérêt écologique comme la lisière de la forêt, en raison du développement de projets en marges des territoires urbanisés.
<b>Cadre de vie</b>	Les quartiers des Maréchaux et des Musiciens sont vieillissants et leur trame viaire peu structurée et peu sécuritaire. L'image des quartiers sera difficile à faire évoluer sans envisager de démolitions. Les usages déviants, dont les trafics illicites et les rodéos sauvages, continueront à sévir dans ces secteurs

## 4.2 Incidences du projet en phase travaux

### 4.2.1 Sur le milieu physique

#### 4.2.1.1 Sur le climat et le changement climatique

L'utilisation des engins de chantier génèrera des rejets de polluants dans l'atmosphère, dont certains sont impliqués dans le phénomène d'effet de serre.

Les mesures de réduction, concernant notamment l'organisation du chantier (circulation, engins...), limiteront cet impact, qui ne pourra cependant pas être totalement évité.

#### 4.2.1.2 Sur la topographie

Les travaux n'auront que des incidences très ponctuelles et temporaires sur la topographie.

Les mesures de réduction mises en place au niveau de la gestion des déblais permettront de limiter ces incidences dans le temps et dans l'espace.

#### 4.2.1.3 Sur la géologie et les sols

Les travaux impacteront les premières couches géologiques des sols. La conception du projet permettra l'implantation de dispositions constructives et de fondations adaptées. Un risque de pollution des sols existe pendant le chantier. Des mesures de prévention seront appliquées par les entreprises travaux (stockage des produits polluants dans des aires étanches, kits antipollution dans les véhicules).

#### 4.2.1.4 Sur les eaux superficielles et souterraines

Les études géologiques menées dans les phases ultérieures permettront de déterminer les éventuels besoins de pompage des eaux souterraines pour la réalisation des travaux. Les mesures de prévention prises pour éviter la pollution des sols permettront également de prévenir la pollution des eaux souterraines.

Le chantier génère un risque de pollution des eaux superficielles. Les entreprises travaux prendront toutes les mesures de précautions nécessaires pour palier à ce risque, notamment la protection des noues nouvellement créées lors des travaux, et l'interdiction de remplir les réservoirs sur les emprises du chantier. Les dispositions constructives liées à l'infiltration des eaux seront également respectées, afin d'éviter tout impact sur les bâtiments.

Les travaux nécessiteront des besoins en eau. Les prélèvements seront effectués sur les réseaux existants, conformément à la réglementation en vigueur.

### 4.2.2 Sur le milieu naturel

Les travaux pourront impliquer la destruction d'espèces protégées. Afin d'éviter ces impacts, des dispositions seront respectées par les entreprises travaux concernant l'abattage des arbres (période, vérification des gîtes) et la protection des espaces à enjeu écologique. Des mesures de vigilance seront également appliquées afin d'éviter la dispersion des espèces exotiques envahissantes pendant le chantier.

### 4.2.3 Sur le milieu humain

#### 4.2.3.1 Sur l'occupation du sol et la population

Les travaux perturberont temporairement l'occupation du sol (stockages, emprises travaux...) et génèreront des nuisances pour la population.

Cependant, l'ampleur de ces travaux sera limitée par le phasage des opérations, qui implique des chantiers différés dans le temps.

Des mesures de réduction permettent par ailleurs de limiter, baliser et signaler ces emprises et de les intégrer au mieux à la vie urbaine.

Des incidences résiduelles sont inévitables et classique aux chantiers urbains.

Cependant, elles sont à relativiser au vu de la ponctualité des travaux et du caractère temporaire de ceux-ci.

#### 4.2.3.2 Sur les logements

Le chantier engendrera la destruction de logements. Des opérations de relogements auront lieu avant tout travaux, encadrées par la charte territoriale de relogement de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Des risques de coupure de réseaux peuvent avoir lieu pendant les travaux.

Afin d'anticiper ce risque, un diagnostic exhaustif des réseaux existants sera réalisé au préalable sur les secteurs à enjeux, en concertation avec les gestionnaires réseaux.

#### 4.2.4 Transports et déplacements

La circulation des engins de chantier pourra perturber la circulation routière.

Des places de stationnements pourront également être temporairement occupées.

Ces impacts seront limités par le phasage des travaux et la mise en place au préalable d'un plan de circulation.

Les riverains seront informés, et des arrêts de bus temporaires pourront être mis en place.

#### 4.2.5 Paysage

Les travaux seront à l'origine de nuisances visuelles provisoires : passages d'engins de chantiers, matériel de travaux, poussières...

Ces nuisances seront limitées par la délimitation du chantier, et la remise en état des emprises travaux.

#### 4.2.6 Sur la vulnérabilité du territoire aux risques naturels et technologiques

Les travaux ne sont pas concernés par des risques naturels et technologiques.

Les éventuels sols pollués seront identifiés et envoyés vers les filières de gestion appropriées.

#### 4.2.7 Sur le cadre de vie et la santé publique

##### 4.2.7.1 Sur les nuisances sonores

La phase chantier est à l'origine de nuisances sonores, générées par les différentes phases de construction et par les engins de chantier. Elles seront limitées par le phasage des travaux dans le temps, et par les mesures organisationnelles prises par les entreprises travaux (planification des tâches bruyantes, engins aux normes...).

#### 4.2.7.2 Sur la qualité de l'air

Les engins de chantier pourront générer des poussières et des particules. Les pistes devront être arrosées par temps sec, et les camions bâchés afin d'éviter au maximum les nuisances.

#### 4.2.7.3 Sur la gestion des déchets

Le chantier génère un certain nombre de déchets qui seront identifiés, qualifiés et gérés par les entreprises travaux. Cette gestion des déchets est contractualisée par les titulaires des marchés de travaux dans le Schéma d'Organisation, de Suivi et d'Élimination des Déchets SOSED.

### 4.3 Incidences du projet en phase exploitation

Le projet aura des incidences positives sur les thématiques suivantes en phase exploitation :

- Sur l'occupation du sol, avec une requalification qualitative des espaces urbains ;
- Sur la population, l'emploi et les logements, avec une nouvelle offre de logements attractive et l'amélioration de la mixité des activités ;
- Sur le réseau viaire et la sécurité, notamment des Musiciens, avec une réorganisation permettant une pacification des espaces et une suppression des impasses, vecteur des trafics ;
- Sur la desserte en transport en commun, avec un nouvel arrêt au centre du quartier des Musiciens ;
- Sur le développement des liaisons douces, avec l'aménagement de voies cyclables ;
- Sur le stationnement, avec l'augmentation du nombre de places sur chaque quartier ;
- Sur le paysage, avec la restructuration des espaces, les nouvelles constructions et les rénovations envisagées. Les entrées de ville seront ainsi plus qualitatives ;

Le projet est par ailleurs compatible avec les dispositions du SDAGE Seine Normandie, du SAGE Oise Aronde, du SCOT et du PLUI de l'ARC.

Le projet au niveau du quartier des Musiciens générera une augmentation du trafic estimée à 35 % (+ 70 véhicules le matin, et + 50 véhicules le soir), majoritairement liée à l'activité de bureaux. L'ouverture du maillage interne du quartier permet de diminuer le trafic sur la pénétrante de l'agglomération.

## 5 Modalités de suivi des mesures

Les mesures mises en place pendant la phase chantier peuvent être contractualisées dans la Notice de Respect de l'Environnement (NRE), jointe au DCE à destination des entreprises travaux.

Un suivi environnemental du chantier sera réalisé, permettant de rappeler régulièrement les consignes et les obligations des entreprises de travaux, à formaliser au plus vite tout dysfonctionnement constaté et à obliger à la mise en place de mesures correctives le cas échéant.

Les incidences négatives du projet en phase exploitation étant limitées, aucune mesure nécessitant un suivi à long terme n'est mise en place.

## 6 Analyse des effets cumulés avec d'autre projet

Les projets pouvant avoir des effets cumulés avec le projet de ZAC des Maréchaux et des Musiciens sont les suivants :

- La ZAC de l'Écoquartier de la gare de Compiègne ;
- La ZAC de la Prairie ;
- La ZAC du Camp des Sablons ;
- Le Canal Nord Seine Europe ;
- Le projet MAGEO

Ces projets sont suffisamment éloignés de la zone d'étude la ZAC pour que les nuisances issues des chantiers aient des effets cumulés négatifs pour la population.

Les milieux naturels rencontrés diffèrent de ceux des Musiciens et des Maréchaux, qui sont très urbains. Aucune incidence cumulée n'est observée sur des espèces ou des habitats similaires.

Le projet sur les quartiers de Compiègne et des Maréchaux dédensifie le nombre de logements et développe la gestion des eaux pluviales par infiltration, ce qui n'engendre pas d'incidences quantitatives sur le réseau d'assainissement. Il n'aura ainsi pas d'impacts cumulés avec les autres projets sur ces thématiques.

## 7 Analyse des incidences sur les sites Natura 2000

Le projet et la réalisation de ses travaux ne présentent pas d'incidences significatives sur les espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 les plus proches.

Le projet n'a donc pas d'incidences sur les sites Natura 2000

